

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2036

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB DERMATEST - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2036**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB DERMATEST - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0310 du 13 octobre 2008, le conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet de recherche et développement TB DERMATEST pour un montant de 132 172,72 €. Une convention d'application a ensuite été conclue avec l'INSERM par décision n° B-2008-0389 du Bureau du 20 octobre 2008.

Le projet TB DERMATEST a pour vocation de développer un nouveau concept de test cutané pour le dépistage de la tuberculose latente dans un environnement de soin hospitalier ou de dispensaire.

Le comité de suivi du projet TB DERMATEST, réuni le 22 septembre 2010, après deux ans de travail, avait fait état du bon avancement du projet, conformément au programme et planning prévus dans l'annexe technique. Cependant, il a mis en évidence un retard prévisible de un an du fait de difficultés à trouver un sous-traitant pour la production d'éléments biologiques indispensables pour la mise en œuvre des tests cliniques.

L'INSERM demande donc, auprès de la Communauté urbaine de Lyon, la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière 2008-2011 de façon à prolonger la durée de réalisation du projet d'un an et de décaler le versement du solde de la participation financière de la Communauté urbaine sur l'exercice 2012.

Les articles 2 (délais) et 7 (modalités de versements) dudit avenant prendront en compte ces modifications et autoriseront, notamment, le versement du solde, soit 33 043,18 € en 2012.

Aussi, est-il proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2008-2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2008-2011 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'INSERM.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon individualisée sur l'opération n° 1294, le 11 septembre 2006 pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde, soit 33 043,18 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.